

Sous embargo jusqu'au début de la conférence de presse  
CNW : code 01

## Entente commerciale entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec pour la mise en œuvre de grandes infrastructures

### **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC PROPOSENT UN NOUVEAU MODE DE RÉALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS DANS L'AVENIR**

**Québec, le 13 janvier 2015.** – Le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, en compagnie du ministre des Finances, M. Carlos Leitão, du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, M. Michael Sabia, et du maire de Montréal, M. Denis Coderre, est heureux d'annoncer qu'une entente commerciale est intervenue entre le gouvernement du Québec et la Caisse, en ce qui concerne la mise en œuvre de projets d'infrastructures spécifiques et majeurs dans l'avenir.

« Au fil des ans, les besoins du Québec en matière de développement et de maintien des infrastructures n'ont cessé de croître et il devient primordial de trouver de nouvelles façons de faire pour offrir aux Québécoises et aux Québécois des infrastructures efficaces et sécuritaires. Ce qui a longtemps été un enjeu collectif peut, sous réserve de l'adoption des modifications législatives qui seront déposées sous peu, être une opportunité exceptionnelle, car en confiant la réalisation de certains projets à la Caisse, nous rendrons possible la modernisation de nos infrastructures publiques, tout en conservant une marge de manœuvre budgétaire pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures pour le Québec », a expliqué le premier ministre.

#### **Une démarche en trois étapes**

L'entente négociée entre le gouvernement et la Caisse énonce les principes qui encadrent le modèle d'affaires développé pour la réalisation, la gestion et le financement de projets d'infrastructures majeurs. Cette entente représente le premier jalon d'une démarche novatrice visant à la fois à permettre aux Québécois de bénéficier de la vaste expertise de la Caisse en matière de grands projets d'infrastructures, et à cette dernière de faire fructifier les épargnes de ses déposants.

« Pour que ce modèle d'affaires innovant devienne réalité, le gouvernement du Québec déposera sous peu un projet de loi visant à doter la Caisse des outils nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructures structurants pour le développement économique du Québec qui lui seraient ultérieurement confiés », a indiqué monsieur Carlos Leitão, ministre des Finances.

L'entente prévoit notamment que le gouvernement conservera la responsabilité d'identifier les infrastructures à confier à la Caisse et d'en définir les grandes orientations stratégiques. Ce faisant, le gouvernement conservera la responsabilité et le contrôle relatifs à la planification et à la priorisation des choix stratégiques des infrastructures à développer ou à moderniser sur son territoire.

## **Deux projets structurants envisagés**

Dans le cadre des discussions avec la Caisse, le gouvernement du Québec a identifié et priorisé la mise en œuvre de deux projets structurants qui pourraient voir le jour une fois les étapes préalables nécessaires complétées, à savoir :

- Un système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain;
- Un système de transport collectif pour l'Ouest-de-l'Île (entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international de Montréal-Trudeau et l'Ouest-de-l'Île).

## **La concertation avec le milieu**

En vertu de cette entente commerciale avec la Caisse, le gouvernement du Québec maintiendra la place qui revient aux intervenants de la région métropolitaine dans la planification stratégique des infrastructures à construire ou à moderniser sur leur territoire.

« Ce nouveau modèle d'affaires ne modifiera pas notre façon de travailler avec nos partenaires des municipalités et de la Communauté métropolitaine de Montréal. Montréal et la CMM pourront continuer d'être au cœur des réflexions et du processus de décision visant à déterminer quels sont les projets qui devront être priorisés dans l'avenir », a indiqué monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal.

« Le partenariat que nous annonçons aujourd'hui est une grande nouvelle pour Montréal et toute la CMM. Cette nouvelle entente avec le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec permettra de financer de grands projets d'infrastructures importants pour l'avenir de la métropole. Je remercie le premier ministre Couillard et le gouvernement du Québec de réaffirmer encore une fois leur volonté de renforcer le rôle de locomotive de Montréal », a déclaré Denis Coderre.

« Pour faire avancer le Québec, il nous faut entrevoir de nouvelles solutions, et cette entente ouvre la voie. Le Québec doit saisir cette opportunité d'affaires et la mettre au service de la collectivité. L'entente et les deux projets identifiés témoignent de la vision de notre gouvernement, qui veut faire les choses autrement lorsque c'est possible et dans le meilleur intérêt des Québécois », a conclu le premier ministre.

-30-

Source : Harold Fortin  
Porte-parole du premier ministre  
Cabinet du premier ministre du Québec  
418 643-5321

Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270

Valérie Rodrigue  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Transports et ministre responsable  
de la région de Montréal  
418 643-6980

Louis-Pascal Cyr  
Directeur des communications  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
Ville de Montréal  
514 872-6238